

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

CREATION D'UN PARKING SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AUGUSTA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

TOURNIER FRANK, Gérant

RCS / SIRET

5 3 3 2 1 2 0 9 8 0 0 0 1 6

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41a)	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus (89 places de stationnement).
30.	Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc (266 kWc)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SCI AUGUSTA, maître d'ouvrage du projet envisage de créer un parc de stationnement sous ombrières qui supporteront des panneaux photovoltaïques, au sud-ouest de la commune de Montauroux sur deux parcelles situées au sein de la zone d'activités commerciales et tertiaires "Vincent", le long de la RD562.

Il sera créées 89 places de stationnement dont 9 places équipées pour la recharge électrique et 1607m² d'ombrières photovoltaïques.

L'installation comprendra également un local électrique dédié.

Il sera crée un bassin enterré pour la gestion des eaux pluviales du site.

Le site du projet est occupé actuellement par une habitation inoccupée (villa) et ses annexes. Elles seront démolies dans le cadre du projet.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont notamment de :

- Produire de l'électricité verte par la mise en place de panneaux photovoltaïques sur un terrain situé au sein d'une zone commerciale destinée à l'autoconsommation (places électriques et éclairage projet) et à la revente;
- Créer des places équipées de bornes de recharge VL alimentée par les panneaux photovoltaïques ;
- Ombler les places de stationnement que la SCI Augusta mettra à disposition du centre commercial ;
- Valoriser la zone par un traitement architectural et paysager de qualité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée du chantier sera de 4 à 6 mois.

Phasage :

- 1/ Démolition du bâti existant, décapage et préparation du terrain
- 2/ Terrassement, adaptations du terrain et réalisation des VRD :
 - Réseau d'eau pluvial
 - Réseau d'alimentation pour l'eau d'arrosage automatique des espaces verts
 - Réseau d'alimentation des bornes de recharge des véhicules électriques
 - Réseau électrique pour l'éclairage du parking en sous face d'ombrière
 - Câblage pour mise en place du réseau de distribution d'énergie collectée par les panneaux photovoltaïques
- 3/ Création du bassin de rétention enterré au sud-ouest
- 4/ Réalisation des fondations des poteaux d'ombrières et du local technique
- 5/ Délimitation du parking, des voies d'accès et des espaces verts
- 6/ Réalisation du local technique
- 7/ Pose de bordures et application d'un enrobé bitumeux
- 8/ Réalisation et montage des ombrières – installation des panneaux photovoltaïques
- 9/ Marquage des places de stationnement
- 10/ Aménagement et plantation des espaces verts.

Toutes les mesures seront prises pour limiter l'impact du chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet sera accessible depuis le giratoire existant sur la RD562 situé au Sud-Ouest du projet via la voie d'accès du centre commercial de 6.00 m de large à sens unique. Sa dimension et son sens unique sont indispensables pour éviter tout stockage de voitures qui engorgerait le giratoire existant et provoquerait des problèmes de circulation sur la route départementale. Pour désenclaver les parcelles concernées par le projet, fluidifier la circulation des véhicules au sein du projet, l'îlot sera connecté en périphérie, au droit de chaque circulation créée et débouchant sur le parc de stationnement et voiries mitoyens du centre commercial.

Dans la continuité de la voirie existante, le projet intégrera une large circulation piétonne adaptée aux personnes en fauteuil roulant. La clientèle piétonne pourra ainsi se déplacer en toute sécurité sur le site.

Les peignes de stationnement seront positionnés dans la continuité du stationnement existant et orientés Est-Ouest. Les places créées non réservées aux PMR auront des dimensions supérieures aux dimensions standards pour un meilleur confort des usagers (2.80mx5.00m).

Le projet totalisera 89 places abritées sous ombrières dont 3 places PMR (dont 1 électrique) et 9 places électriques (dont 1 PMR). Les bornes de recharge des places électriques et l'éclairage du projet seront alimentés par les panneaux photovoltaïques. Les eaux pluviales de ruissellement seront dirigées vers un bassin de rétention de 339 m³ qui sera implanté en partie sud du site conformément aux recommandations du PLU et à l'étude hydraulique réalisée par le BET INGEROP avant rejet au réseau du centre commercial.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface assiette foncière	4 510 m ²
Nombre de place de stationnement ; dont places électriques ; dont PMR	89 places ; 9 ; 3
Surface espaces verts	1 128 m ² (25% de la superficie totale)
Nombre d'ombrières ; hauteurs	9 ; ≤ 4,25 m
Nombre d'unités photovoltaïques	690 unités
Puissance photovoltaïque	266 kwc
Bassin de rétention enterré	339 m ³
Emprise au sol ombrières	1607 m ² (35.63% du terrain d'assiette)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit Vincent
RD 562
83440 MONTAUROUX

Parcelles section I n°1820 et 1821.
Plan de cadastre mis en annexe
volontaire n°2

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 7 6 ' 28 " 69 Lat. 4 3 ° 6 0 ' 59 " 72

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches : -ZNIEFF de type 2 Bois de l'Ermite à environ 1,2 km au sud (id. 930012579) -ZNIEFF de type 1 Marais de Fondurane à environ 1,4 km au sud (id. 930012577) -ZNIEFF de type 2 Le Mont à environ 2,45 km au Nord-Est (id.930012576)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche: L'Arrêté préfectoral de protection de biotope « Fondurane et Marais de la fustièrè » (Id. FR3800153) se situe à environ 1,4 km au sud du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD 562 longeant le site est classée catégorie 2 - 250 m (classement sonore). Le PPBE des routes départementales du Var (échéance 1 et 2) a été approuvé par délibération en date du 4 mars 2019. La note relative au ré-examen du PPBE 1 et 2 dans le cadre de la 3e échéance a été mise à la disposition du public du 25 octobre au 27 décembre 2018. Le secteur du projet n'est pas identifié comme un secteur à "enjeux bruit".
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches : La Chapelle Notre-Dame (ruines) situé à Callian - Id.1907180434 - inscription le 28/12/1984 se situe à environ 1,7 km.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation se situe à environ 180 m au sud ouest du site (le Biançon - inventaire zones humides après 2008).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé par les inventaires Basol, Basias et S.I.S.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à environ 460 m au nord du site du projet. Il s'agit du "Village de Montauroux et ses abords" (id. 93183047).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches : -Directive Habitats "ZSC - FR9301574 - GORGES DE LA SIAGNE à environ 3 km au nord-est du site; -Directive Oiseaux "FR9312014 - COLLE DU ROUET" à environ 7 km au sud ouest du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches : -Massif de l'Esterel Oriental à environ 7 km au sud-est du site ; - Plateau de Calerm et Caussols et leurs contreforts (27/05/2016) situé à environ 13 km au nord-est du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'eau public. En dehors de l'arrosage des espaces verts et du nettoyage annuel des panneaux photovoltaïques, le parking ne génère pas de consommation d'eau. A noter, qu'il est fait le choix d'une végétation peu exigeante en eau. L'arrosage se fera au goutte à goutte.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet, des études géotechniques seront réalisées, de façon à caractériser le sol et le sous sol et repérer les éventuelles circulations aquifères.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la topographie du site, les déblais et remblais seront faibles Le projet épousera le plus possible les niveaux NGF actuels. Les matériaux de déblais seront réutilisés au maximum sur le site pour les espaces verts. Les matériaux excédentaires seront évacués pour valorisation via les filières appropriées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutefois, on notera que les matériaux de construction employés sont usuellement constitués d'éléments extraits du sol ou du sous-sol (gypse, ciment, argile, sable, gravillons...).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un site anthropisé, enclavé dans une zone d'activités. Il est occupé actuellement par une habitation (villa), ses annexes et un espace non bâti (herbes et terre battue). Mise à part 5 mûriers platane en bordure ouest et un Magnolia Grandiflora à proximité de la façade Est, le terrain ne recense aucune autre plantation. Le Magnolia sera déplacé en bordure sud-ouest du terrain. Le site est situé en dehors des continuités écologiques SRCE et communales. Vu la situation de la parcelle enclavée dans le tissu urbanisé, il est considéré que les milieux ne sont pas favorables au Lézard ocellé. Le projet comptera 25 % d'espaces verts et 13 arbres à haute tige.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne recoupe aucun site Natura 2000. Le site du projet se situe à plus de 3 km d'un site Natura 2000. Le projet n'est pas concerné par la liste nationale R414-19 et les listes locales Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espaces verts actuels sont enclavés. La qualité des eaux pluviales issues du site du projet sera maîtrisée par les dispositifs de gestion des eaux pluviales qui seront mis en place.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe en zone UEc "zone urbaine à dominante tertiaire et d'urbanisme commercial". Il se situe au sein d'une zone d'activités. Le site du projet est occupé actuellement par un habitat (villa) vacant (habitation, annexes et jardin privatif).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transport de Matières Dangereuses : ce risque est lié à la RD 562 (route à grande circulation) et par le risque de TMD lié à l'alimentation de la station service présente à proximité et plus globalement le centre commercial. Il n'y a pas d'ICPE soumises à autorisation dans le secteur. Il n'y a que des ICPE soumises à déclaration. Le projet ne nécessite pas d'installation soumise à la législation des ICPE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Risque sismique dans la commune : 3 - MODEREE - Aléa retrait/gonflement argile : fort Le règlement du PLU situe le site en zone inondable. Une étude d'exposition à l'aléa a donc été réalisée. Les résultats de la modélisation hydraulique ont mis en évidence l'absence d'inondation des parcelles du projet dans le cadre de l'étude du risque inondation du secteur en crue centennale. Les parcelles concernées par l'aménagement du futur parking ne sont pas soumises à l'aléa inondation. (cf annexe volontaire n° 5)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires pour ce type de projet sont liés au trafic induit (sur voiries et parking) qui a un impact sur la qualité de l'air, le bruit et les eaux de ruissellement. La nouvelle aire de stationnements sera équipée d'un système de traitement des EP. Toutes les mesures seront prises lors du chantier. (cf annexes volontaires 4)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira du trafic sur le site. Toutefois, le projet générera très peu de trafic supplémentaire. En effet, les parkings du centre commercial contigus au projet ne sont jamais saturés sauf à titre exceptionnel (période des fêtes de fin d'année). Le projet permettra avant tout de pouvoir proposer des places de stationnement plus larges, ombrées et de recharge électrique. Le chantier engendrera du trafic supplémentaire notamment des poids lourds. Durée du chantier 4 à 6 mois.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La RD562 est classée catégorie 2 (250m). - En période de chantier, les camions et les travaux pourront être source de nuisances sonores . Toutes les mesures seront prises pour limiter l'impact sonore du projet durant le chantier. - En période d'exploitation, le trafic des véhicules peut être sources de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier pourra être sources d'odeurs (travaux, circulation engins...)</p> <p>Dans le cadre des travaux, toutes les mesures seront prises pour limiter les odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux sont susceptibles de provoquer des vibrations. L'étude géotechnique réalisée dans le cadre du projet le déterminera.</p> <p>En phase exploitation, le projet ne sera pas source de vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est localisé dans un milieu urbanisé duquel émergent différentes sources lumineuses. L'éclairage du parking est étudié pour qu'il n'y ait pas de sources directes dirigées vers le public ou le voisinage. La luminosité est également limitée afin de ne pas représenter une pollution nocturne trop importante. L'éclairage sera dirigé vers le bas (mise en place d'un éclairage par leds en sous-face des ombrières).</p> <p>L'éclairage sera alimenté par les panneaux photovoltaïques.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets polluants dans l'air sont liés au trafic des véhicules générant des gaz de combustion sur les voiries et les aires de stationnement.</p> <p>Les travaux sont également susceptibles d'émettre des poussières. Toutes les précautions seront prises pour les limiter.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les réseaux EU et EP du secteur sont séparatifs. La création du parking entraîne l'imperméabilisation de 3382 m². Pour compenser l'augmentation du débit pluvial à l'état projeté, le projet prévoit la construction d'un bassin de rétention enterré de 339 m³. Afin d'augmenter l'efficacité du traitement, le bassin sera équipé d'un fossé de décantation et d'une cloison siphonée à sa sortie. La cloison protégera le milieu récepteur aval, contre les flottants et les produits polluants non miscibles tels que les hydrocarbures. Mesures dans le cadre du chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En période temporaire de chantier : déchets liés au chantier de construction et de démolition. Ils seront triés et envoyés vers les filières appropriées .</p> <p>En phase d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets banals en mélange du parking... ; - déchets liés à l'entretien des installations de pré-traitement (évacuation dans les filières appropriées); - Les éléments photovoltaïques défectueux seront réparés ou remplacés et acheminés vers les filières adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone archéologique de Saisine n°1 définie sur Montauroux par l'arrêté préfectoral n° 83081-2005. A noter, que le site du projet est localisé au sein de la plaine de Montauroux, au sein d'une zone d'activités développée le long de la RD562. Il est situé en dehors de tout périmètre de protection des monuments historiques et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe au sein d'une zone d'activités. Les parcelles sont occupées actuellement par une villa inoccupée (situées dans une zone urbaine à vocation d'activités économiques du PLU en vigueur ; UEc "zone urbaine à dominante tertiaire et d'urbanisme commercial". Le site est situé en zone urbanisée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un bassin de rétention enterré 339 m³ permettra de compenser les nouvelles imperméabilisations de la zone de projet. Les eaux ruisselant sur le parking seront collectées par un réseau souterrain dimensionné en accord avec la capacité du bassin de rétention. La conduite de sortie du bassin de rétention se rejettera dans le réseau pluvial du centre commercial. Une demande d'autorisation sera réalisée. Le bassin de rétention permettra d'assurer la protection du projet jusqu'aux événements d'occurrence légèrement inférieure à la cinquantennale. Afin d'augmenter l'efficacité du traitement, le bassin sera équipé d'un fossé de décantation et d'une cloison siphonide à sa sortie. La cloison protégera le milieu récepteur aval, contre les flottants et les produits polluants non miscible tels que les hydrocarbures libres. Les bornes de recharge des places électriques et l'éclairage seront alimentés par les panneaux photovoltaïques. Un aménagement paysager de qualité sera réalisé dans les espaces libres ; environ 1128m² soit 25% de la superficie totale du projet. A l'exception des palmiers Phoenix choisis pour leur robustesse et leur feuillage décoratif apportant une touche graphique au projet, l'aménagement paysager privilégiera la plantation d'espèces indigènes et variées car elles sont les garantes de la richesse des sols et de la biodiversité. Il sera intégré autant que possible un type de végétation peu exigeante en eau (cf Notice mise en annexe volontaire n°1). De façon à caractériser le sol et le sous sol et repérer les éventuelles circulations aquifères une étude géotechnique sera réalisée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact. En effet, le site du projet présente un caractère anthropisé. Il est enclavé au sein d'une zone d'activités. Le projet ne consomme pas d'espace naturel, ni agricole. Une étude a été réalisée afin de définir les ouvrages à mettre en place afin de gérer les nouveaux apports et limiter leurs impacts tant quantitatifs que qualitatifs des EP sur le milieu récepteur. Une étude du risque inondation a été réalisée afin de préciser la problématique d'exposition à l'aléa inondation ; le site n'est pas soumis à l'aléa inondation. Le trafic généré est limité. Une étude géotechnique va être réalisée. Le projet a été étudié de façon à donner au site une qualité paysagère, tant dans le choix des essences que dans l'organisation et l'aménagement du couvert végétal. La couronne périphérique du site sera traitée avec un soin particulier. Toutes les précautions seront prises pour éviter les éventuelles pollutions et nuisances en phase travaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe volontaire n°1 - "Notice " se rattachant à la partie 4. "Caractéristiques générales du projet "
Annexe volontaire n°2 - "Plans EDL et insertions" se rattachant à la partie 4. "Caractéristiques générales du projet "
Annexe volontaire n°3 - "Occupation du sol, protections, risques et nuisances sur le site" se rattachant à la partie 5. "Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée"
Annexe volontaire n°4 - "Etude hydraulique - Gestion des EP" (Ingerop) se rattachant à la partie 6. "Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles"
Annexe volontaire n°5 - "Note hydraulique - Etude du risque inondation" (Ingerop), se rattachant à la partie 5. "Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée"
Annexe volontaire n°6 - "Notice descriptive - Installation photovoltaïque" (Greenflex), se rattachant à la partie 6 "Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles"
Annexe volontaire n°7 - "Notice mesures" - se rattachant à la partie 6.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Montauroux

le, 01/12/2021

Signature

